

In Extenso

COGES

1 Bis, Bd de la Chantourne
38700 LA TRONCHE

Tél. : +33 (0)4 76 51 70 30

Fax : +33 (0)4 76 51 10 08

grenoble@inextenso.fr

www.inextenso.fr

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Polytec, 19 Rue des Berges

38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents aux membres de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 29 mars 2023

Le commissaire aux comptes

COGES

Eric CERVERA

Compte de résultat association GEFLUC Grenoble

Année : 2022

	Exercice N	Exercice N-1	évolution
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services	0,00	0,00	
<i>Ventes de biens</i>			
<i>Ventes de prestations de service</i>			
Produits de tiers financeurs	149 710,37	148 482,24	0,8%
<i>Subventions d'exploitation, concours publics</i>	98 574,48	101 953,88	-3,3%
<i>Versements des donateurs</i>			
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	50 315,28	46 528,36	8,1%
<i>Dons manuels</i>	50 315,28	46 528,36	8,1%
<i>Soutien financier des mécènes</i>			
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			
<i>Contributions financières diverses</i>	820,61		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	7 582,43	7 037,25	7,7%
Autres produits	12 295,75	797,18	1567,9%
Total I	169 588,55	156 256,67	8,5%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	12 987,03	9 537,71	36,2%
Aides financières versées aux tiers	145 217,67	122 079,29	19,0%
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements	13 687,72	19 223,08	-28,8%
Cotisations sociales	871,20	7 424,29	-88,3%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges	2 729,69	10 243,99	-73,4%
Total II	175 493,31	168 508,36	4,1%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-5 904,76	-12 251,69	-51,8%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	1 038,47	283,09	266,8%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Autres produits financiers			
Total III	1 038,47	283,09	266,8%
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Autres charges financières	100,00		
Total IV	100,00	0,00	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	938,47	283,09	231,5%
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	-4 966,29	-11 968,60	-58,5%
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels			
Total V	0,00	0,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles			
Total VI	0,00	0,00	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	0,00	
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	0,00	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	
Total des produits (I + III + V)	170 627,02	156 539,76	9,0%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	175 593,31	168 508,36	4,2%
EXCEDENT OU DEFICIT	-4 966,29	-11 968,60	-58,5%

Pour information :

Valorisation des contributions et charges en nature	Exercice N	Exercice N-1	évolution
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Dons en nature (matériel...)</i>	1 139,50	362,14	214,7%
<i>Prestations en nature</i>	126 051,40	25 155,61	401,1%
<i>Bénévolat</i>	33 824,00	33 824,00	0,0%
TOTAL	161 014,90	59 341,75	171,3%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	1 139,50	362,14	214,7%
<i>Prestations en nature</i>	126 051,40	25 155,61	401,1%
<i>Personnel bénévole</i>	33 824,00	33 824,00	0,0%
TOTAL	161 014,90	59 341,75	171,3%

GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE SAVOIE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2022 dont le total est de **233 537,59 €** et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître une **perte de -4 966,29 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de réaliser dans les départements de l'ISERE - DROME - SAVOIES, l'action entreprise par la FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER (FEGEFLUC), en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles		NEANT		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	7 582,43	0	7 582,43	0
TOTAL	7 582,43	0	7 582,43	0

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant	6 500,00	6 500,00		à plus de 2 ans à l'origine	237,71	237,71		
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	2 628,36	2 628,36		
Autres	3 248,00	3 248,00		Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance				Dettes fiscales et sociales				
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	143 328,00	143 328,00		
				Produits constatés d'avance				

TOTAL	9748,00	9748,00		TOTAL	146194,07	146194,07		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

- (a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/22
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	104 278,41	-11 968,60						92 309,81
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	-11 968,60	-11 968,60				-4 966,29		-4 966,29
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette	92 309,81	0				-5 981,23		87 343,52
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL								

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		-11 968,60
- Report à nouveau antérieur		104 278,41
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations Résultats 2021</i>		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	92 309,81	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

PRODUITS À RECEVOIR	3 248,00
CRÉANCES À RECEVOIR	6 500,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	146 194,07
Comptes fournisseurs	143 328,00
Comptes fournisseurs factures non parvenues	2 866,07
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	0,00
a) Organismes sociaux	

URSSAF	0,00
Caisse de retraite	0,00
Formation professionnelle	0,00
b) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 200,00
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1 200,00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL
NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Compte sur Livret	77 538,47	77 538,47	0,00
TOTAL	77 538,47	77 538,47	0,00

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...) ³ **33 824,00 €**
5 personnes à temps partiel

DON EN NATURE **1 139,50 €**
Frais de déplacement de bénévoles non remboursés

MECENAT DE COMPETENCE **126 051,40 €**
6 mois d'un salarié Schneider Electric Industries

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2022 **143 328,00 €**

³. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

Taux horaire Smic : 10.57 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par personne

Pour 5 personnes : $10.57 * 8 * 80 * 5 = 33\ 824$ euros

GEFLUC DE GRENOBLE
COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	2022	2021		2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	80	320
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats	51 056	46 208
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	38 428	35 347	- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		283
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	5 231	3 307			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	7 477	8 157			
TOTAL DES EMPLOIS	51 136	46 811	TOTAL DES RESSOURCES	51 136	46 811
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 582	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	12 296	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	51 136	46 811	TOTAL	71 014	46 811
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2022	2021		2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	33 824	33 824
Réalisées en France	73 515	10 147	Prestations en nature	126 051	
Réalisées à l'étranger			Dons en nature	1 140	
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	60 910	10 147			
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 591	13 530			
TOTAL	161 015	33 824	TOTAL	161 015	33 824

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE	EXERCICE
	2022	2021
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de L'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté de l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés.

Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : **98 574,48 €**.

Le troisième acompte de **7 000.00 €** n'a pas été versé par AG2R, dans le cadre de la convention de financement de l'expérimentations du projet Ge-Reviens (accompagnement des salariés atteints du cancer et des entreprises dans le maintien ou le retour à l'emploi) du fait de la non signature de l'avenant de prolongation de la durée d'expérimentation. Il reste toujours 7 000 € à utiliser pour solder cette convention établie en 2020.

En 2022, **23 239,67 €** ont été dépensés pour la réalisation des parcours Ge-Reviens. En 2022, 1 nouveau parcours a été démarrés et 4 achevés. La provision des ressources non utilisées en 2021 d'un montant de **7 582,43 €** a été utilisés en 2022.

L'arrivée du chef de projet à mi année nous a permis de reprendre le pilotage du programme Ge-Reviens et de lancer le programme Ge-Préviens.

En 2022, reprise des manifestations post COVID

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien au niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

Rupture conventionnelle de la salariée en mars 2022. Activité de secrétariat réalisée par de la prestation extérieure.

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES (CC – TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2022, 878,72€ ont été remboursés en frais de déplacement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 2 729,69 €. Ce montant représente 3,8 % des recettes 2022 hors subvention BERTHAULT.

MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Reçu fiscal émis : 126 051.40€

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- Renouvellement de mandats des administrateurs

Les mandats de Renaud ANTOINE, Jean Luc DESCOTES et Jean Marc GRENIER ont été renouvelés pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Mandat des membres du Conseil d'administration (si acceptation des mouvements ci-dessus)

Prénom	NOM	Fonction	Renouvellement
Louis	Chossinand	Président	2024
Alain	Bortolin	Vice-Président	2024
Xavier	d'Esquerre	Vice-Président	administrateur représentant SE*
Bruno	Peruzzo	Délégué Général	2024
Jean Marc	Grenier	Délégué Général	2022
Patrick	Ville	Trésorier	Nouvellement nommé
Renaud	Antoine		2022
Jean Yves	Berthonnier		2023
Jean Luc	Descotes		2022
Jean Pierre	Gillet		2023
Philippe	Pujol		administrateur représentant CERA*
Patrick	Viallet		2023
Jean Michel	Vidal		administrateur représentant VTV*
Vincent	Berthet		
Jean	Kieffer		
Claude	Veyon		
Thierry	Clemont		
Didier	Cupissol		administrateur représentant la Fédération
Philippe	Colomb		administrateur représentant la Fédération

* SEI = Schneider Electric

CERA = Caisse d'Épargne Rhône Alpes

VTV = Vélo Tourisme Voironnais

MANIFESTATIONS

Reprise de la manifestation annuelle du VTV et du Bridge de Voiron

Participation à la manifestation du Rotary de Voiron.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

0,00 €

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2022, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû Néant
- Intérêts restant dus Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- cumuls exercices antérieurs					
- dotations de l'exercice					
Sous-total					
REDEVANCES PAYÉES					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
REDEVANCES RESTANT À PAYER					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus					
- à + d'un an et cinq ans au plus					
- à + de cinq ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite comprise dans la réserve sociale.

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.

NÉANT